



## Exigences relatives aux installations

Division	Couloirs	Système de chronométrage
Développement	Aucun nombre minimal	Manuel ou électronique
Invitation	Préférence accordée aux bassins de 6 couloirs ou plus	Manuel ou électronique
Championnat B	Au moins 6 couloirs	Préférence accordée aux systèmes électroniques
Championnat A	Au moins 6 couloirs	Système électronique obligatoire
Championnat d'équipe Marianne Limpert (CÉML)	Au moins 8 couloirs	Préférence accordée aux systèmes électroniques

### Développement

Tous les bassins de 25 m peuvent présenter leur candidature pour l'organisation d'une rencontre de la division Développement.

### Invitation

Tous les bassins de 25 m peuvent présenter leur candidature pour l'organisation d'une rencontre invitation. La préférence est toutefois accordée aux bassins dotés de six couloirs ou plus.

### Championnat B

Pour présenter sa candidature pour l'organisation d'un championnat de niveau B, le bassin doit compter au moins six couloirs. Le système de chronométrage électronique est souhaitable, mais pas obligatoire.

### Championnat A

Pour présenter sa candidature pour l'organisation d'un championnat de niveau A, le bassin doit compter au moins six couloirs. Le système de chronométrage électronique est obligatoire.

### CÉML

Pour présenter sa candidature pour l'organisation du Championnat d'équipe Marianne Limpert, le bassin doit compter au moins huit couloirs. Le système de chronométrage électronique est souhaitable, mais pas obligatoire.